

Somation de venir travailler en présentiel en période de confinement

Passage en force sur le NRP et les réformes régressives :

**jusqu'où ira la Ligne Destructrice de Gestion
de notre Directeur par intérim ???**

**Pour la CGT,
une seule préoccupation : la situation sanitaire.
Un seul mot d'ordre : la protection des agents !!!**

Le Président de la République a annoncé, le 28 octobre 2020, la mise en place d'une nouvelle période de confinement qui doit permettre d'enrayer la propagation affolante du virus Covid-19 dans notre pays.

Dans la foulée, le 29 octobre, Mme Amélie de Montchalin, Ministre de la transformation et de la fonction publiques, a signé une circulaire relative à la continuité du service public dans les administrations et les établissements publics de l'Etat dans le contexte de dégradation de la situation sanitaire.

Dans cette circulaire, on peut y lire : «1. *Le télétravail est dorénavant la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent* .

Comme je l'ai indiqué dans ma circulaire du 7 octobre 2020, le télétravail participe à la démarche de prévention du risque d'infection au virus en limitant l'affluence dans les transports en commun et la présence dans les bureaux et espaces partagés.

A compter de vendredi 30 octobre, les agents dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance doivent impérativement être placés en télétravail cinq jours par semaine.

Le message est donc clair et a d'ailleurs été rappelé par la Secrétaire Générale du Ministère des Finances lors d'une audioconférence du même jour.

Si les consignes gouvernementales concernant le télétravail semble claires, leurs applications semblent l'être beaucoup moins dans le secteur privé mais aussi dans le secteur public.

Ce qui a le don d'agacer, à juste titre, M. Elisabeth Borne, Ministre du Travail.

Ainsi, on peut lire dans les médias « *Le télétravail est une obligation pendant le confinement. C'est ce qu'a martelé la ministre du Travail, Elisabeth Borne, ce mardi matin sur Europe 1. «C'est une obligation. Toutes les tâches qui peuvent être faites à distance doivent être faites en télétravail. Si toutes vos tâches peuvent être faites en télétravail, vous devez être cinq jours sur cinq en télétravail», a-t-elle affirmé alors que la polémique enfle autour de certaines entreprises qui ne respectent pas cette injonction. L'objectif de cette mesure, rappelle-t-elle, est de «réduire les interactions».*

La ministre du Travail brandit ce mardi la menace des sanctions: «l'inspection du travail est mobilisée pour accompagner et conseiller l'employeur et les salariés. Il peut aussi y avoir des sanctions», prévient-elle, sans plus de précisions. «On fera une enquête à la fin de la semaine pour mesure la façon dont ces obligations sont mises en œuvre. Ce qui est écrit dans le protocole national, ce sont des obligations pour assurer la sécurité des salariés. Ça n'est pas une option, ça n'est pas facultatif», affirme-t-elle.

On pourrait penser que cela ne concerne que les entreprises du privé.
Malheureusement non !!!

Ce lundi 2 novembre avait lieu une audioconférence entre les représentants du personnel et M. SAUVAGE, nouveau Directeur des Finances Publiques de Meurthe et Moselle par intérim.
La question du télétravail au sein de nos services dans la période actuelle a donc été abordée.

Et lorsque la question est venue «puisque'ils sont équipés et que leurs missions le leur permettent, les agents qui le souhaitent pourront bien télétravailler 5 jours sur 5 ?», la réponse fut limpide et sans équivoque : **NON !!!** M. le Directeur par intérim ne voit pas les choses de la sorte et précise que l'organisation du travail prime et qu'il y a un juste milieu à trouver entre agents en présentiel et télétravailleurs (sous-entendu, le télétravail est une faveur et lorsqu'on est en télétravail, on fait un peu ce que l'on veut).

Si jamais les représentants du personnel n'avaient pas compris, il a rajouté : «à la Direction, rue des Ponts, notamment dans ma Division, je pourrais parfaitement mettre tous mes agents en télétravail 5 jours sur 5, mais je ne le ferai pas» Point barre.

On assiste ici à une démonstration de caporalisme du plus bas niveau avec un Directeur par intérim complètement hors sol.
Que le Secrétariat du Ministère ou le Directeur Général disent «le télétravail devient la règle pour la période qui s'ouvre, avec 5 jours sur 5, partout où c'est possible», il s'en moque.

A la DDFIP 54, ce sera 3 jours de télétravail maximum et obligation de venir en présentiel les jours restants...

Au mépris des graves risques encourus par les agents.

Pour la CGT-Finances Publiques 54, cette décision unilatérale est inacceptable. Elle a d'ailleurs saisi sa Fédération des Finances ainsi que son Bureau National ainsi que afin que ces derniers fassent remonter à la Secrétaire Générale du Ministère et au Directeur Général des Finances Publiques la position irresponsable du Directeur par intérim.

Voilà pour le volet protection sanitaire des agents.

Venons-en maintenant à l'aspect psychologique de la période :

Lors de la visioconférence nationale du 29 octobre, dédiée à la crise, toutes les organisations syndicales avaient demandé au DG, la suspension immédiate de toutes les réformes, notamment celle des opérations prévues pour le tout début de l'année, tout en réaffirmant leur opposition toujours farouche à ses projets destructeurs. Une lettre ouverte en ce sens lui a d'ailleurs été adressée le 2 novembre.

Car le contexte est suffisamment anxiogène pour les agents. Leurs charges de travail, les sujétions et les retards accumulés du fait de la crise sanitaire, ainsi que le manque de personnels dans les services sont suffisamment lourds pour ne pas en rajouter.
Leur imposer les réformes, restructurations, regroupements de service, déménagements dans la période est a minima contre-productif, voire scandaleux et carrément indigne.

Toujours lors de cette fameuse audioconférence du lundi 2 novembre, la question du NRP a donc été abordée et il a été demandé au Directeur par intérim s'il maintenait les projets actuels en l'état.

Réponse de ce dernier, toujours droit dans ses bottes (et là, pour le coup, dans la droite lignée de la DG) : «mais bien évidemment que nous maintenons ces projets. Ils ont été validés par la DG (youpi!!!)».

Et il se fera un énorme plaisir de présenter ces «opérations» régressives, contre lesquelles les agents se sont largement battus (même le DG le reconnaît), lors du CTL du 10 novembre.
Quelle victoire pour lui de présenter ainsi son trophée, la bête à terre avec, entre autres, la fermeture des trésoreries d'Einville au Jard, de Thiaucourt, du Jarnisy.

Mais à cette victoire à la Pyrrhus, la CGT Finances Publiques 54 n'y participera pas et boycottera ce CTL.

**Car pour la CGT, la seule préoccupation actuelle est la situation sanitaire.
Le seul mot d'ordre : la protection des agents.**